

Comité Syndical • Séance du 24/03/2016

Compte rendu de réunion

09h45 : le quorum étant atteint, H. MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Elle remercie les délégués présents et propose, en préalable, de mettre au vote les comptes-rendus des deux précédents Comités Syndicaux, ceux-ci ayant été joints au courrier d'invitation.

Les deux comptes-rendus des deux Comités Syndicaux précédents sont validés à l'unanimité.

Hermeline MALHERBE propose l'ordre du jour suivant :

I. Actualités

- a. Etat des nappes
- b. Autres actualités

II. Budget

- a. Compte Administratif 2015 : *Délibération n°1*
- b. Compte de Gestion 2015 : *Délibération n°2*
- c. Affectation des résultats : *Délibération n°3*
- d. Budget Primitif 2016 : *Délibération n°4*

III. Points divers

- a. Présentation du Rapport d'Activité 2015 : *Délibération n°5*
- b. Présentation du rapport annuel de suivi piézométrique des nappes et du suivi « chlorures » : *Délibération n°6*
- c. Présentation de l'étude « géologique et géophysique des nappes quaternaires" : *Délibération n°7*
- d. Réalisation d'un forage d'essai à Ste Marie la Mer et Canet en Roussillon : *Délibération n°8*

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

1 Informations

Etat des nappes

H. TACHRIFT présente l'état des nappes à la fin mars 2016/ Malgré les pluies observées fin février et début mars, le déficit pluviométrique reste toujours important (55% par rapport à une année « normale »). La situation des nappes se dégrade fortement. S'il n'y a pas de pluies importantes d'ici le mois de mai, la saison estivale risque d'être très préoccupante.

H. TACHRIFT indique qu'une réunion en Préfecture sur le sujet est d'ores et déjà prévue au 31/03/2016 et qu'elle pourrait déboucher sur la provocation d'un premier Comité Sécheresse courant avril.

N. GARCIA précise que l'on se dirige vers une situation très critique notamment pour la saison estivale et indique qu'il est nécessaire de réfléchir à des actions de communication. Il ajoute que la tenue d'une conférence de presse prochainement serait également nécessaire.

H. MALHERBE approuve ce qui vient d'être dit et indique que sur une année sèche, il est logique que des problèmes « conjoncturels » apparaissent. Cependant, le suivi fait par le Syndicat Mixte met également en évidence des problèmes structurels, notamment sur la bordure côtière nord, aggravés par le manque de précipitation.

Autres informations

Deux informations sont développées par H. TACHRIFT :

- Une CLE s'est tenue le 19/02/2016. H. MALHERBE indique qu'à cette occasion, M. CLIQUE a été élu président de la CLE. Elle l'excuse pour son absence aujourd'hui en Comité Syndical.
- Un essai de pompage va démarrer à Ille sur Têt la semaine prochaine afin de mieux comprendre l'alimentation des nappes Pliocène dans ce secteur.

2 Budget

Compte Administratif 2015

Après avoir présenté les principaux éléments du Compte Administratif 2015, H. MALHERBE donne la parole à H. TACHRIFT afin qu'il détaille les dépenses et recettes de l'année écoulée.

H. TACHRIFT met également en perspective l'exécution du budget 2015 avec celle des années précédentes.

L'exercice 2015 dégage un excédent de 17 000 € (différence entre recettes 2015 et dépenses 2015). En reprenant les résultats antérieurs, le Syndicat Mixte affiche un résultat de 154 901 € à la clôture de l'exercice 2015 ; investissement et fonctionnement confondus.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote. Conformément à la législation en vigueur, elle quitte la salle au moment du vote.

N. GARCIA, premier Vice-président, soumet au vote du Comité Syndical le Compte Administratif 2015.

La délibération n°1 relative à l'approbation du Compte Administratif 2015 du Syndicat Mixte est votée à l'unanimité.

Suite à ce vote, H. MALHERBE rejoint le Comité Syndical.

Compte de Gestion 2015

H. MALHERBE donne la parole à Anne NEBOUT, Inspectrice du Trésor, pour présenter le Compte de Gestion 2015 du Syndicat Mixte.

A NEBOUT indique que ce dernier est conforme en tout point au Compte Administratif qui vient d'être présenté et qu'elle n'a pas de remarque particulière à formuler.

En l'absence d'autres remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°2 relative à l'approbation du Compte de Gestion 2015 du Syndicat Mixte est votée à l'unanimité.

Affectation des résultats 2015 au budget 2016

H. TACHRIFT propose une affectation des résultats permettant d'équilibrer la section d'investissement (en déficit à l'issue d'exercice 2015) tout en prenant en compte les restes à réaliser.

En l'absence de remarques, H. MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°3 relative à l'affectation des résultats 2015 au Budget Primitif 2016 du Syndicat Mixte est votée à l'unanimité.

Budget Primitif 2016

H. MALHERBE présente les grands équilibres du Budget Primitif 2016 proposé au Comité Syndical et donne ensuite la parole à H. TACHRIFT.

Ce dernier détaille les propositions budgétaires en recette et dépense et les compare aux années précédentes.

En l'absence de remarques sur la présentation qui vient d'être faite, la Présidente propose de passer au vote.

La délibération n°4 relative au budget primitif 2016 est votée à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, H. MALHERBE doit quitter la réunion. Elle s'en excuse. Nicolas GARCIA, 1^{er} Vice-président préside la suite du Comité Syndical.

3. Points divers

Présentation du Rapport d'Activité 2015

H. TACHRIFT présente le Rapport d'Activité joint au courrier d'invitation.

A l'issue de cette présentation N. GARCIA fait les remarques suivantes :

- Le Bureau du Syndicat devra se réunir pour discuter spécifiquement des actions de communication à mener.
- Concernant les nappes quaternaires, il est nécessaire que le Syndicat Mixte pèse de tout son poids pour obtenir le déclassement de la ZRE.
- Enfin concernant les travaux relatifs aux forages, N. GARCIA estime qu'il faut en faire davantage.

Sur ce dernier point, H. TACHRIFT rappelle à l'assemblée que le Syndicat outre le diagnostic et le conseil pour les collectivités, prend à sa charge l'intégralité des coûts des travaux.

P. AYLAGAS demande ce qui explique en 2015 la forte augmentation des travaux liés aux forages.

N. GARCIA indique que l'information et la sensibilisation que réalisent le Syndicat Mixte auprès des communes portent ses fruits.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote

La délibération n°5 donnant acte à la Présidente de la présentation du Rapport d'Activité 2015 est votée à l'unanimité.

Présentation des rapports annuels du suivi piézométrique et du suivi des chlorures

H. TACHRIFT présente les rapports annuels édités par le Syndicat Mixte relatif au suivi piézométrique des nappes et au suivi des chlorures sur la bordure côtière.

A l'issue de ces présentations, N. GARCIA ouvre la discussion en indiquant que les nappes sur la bordure côtière nord se trouvent dans une mauvaise situation où la contamination en eau saumâtre peut devenir irréversible.

H. TACHRIFT précise qu'on observe cette situation particulièrement défavorable depuis deux étés. Le Syndicat Mixte a alerté en temps voulu les collectivités concernées. Depuis cet automne, le Syndicat Mixte a proposé aux collectivités concernées de réfléchir à cette problématique « à froid ». Sur le moyen et le long terme, des solutions peuvent être

envisagées même si elles seront plus ou moins onéreuses. Sur le court terme en revanche, c'est-à-dire dès l'été prochain, il est plus difficile de trouver des solutions efficaces si ce n'est les économies d'eau.

N. GARCIA indique que le Syndicat Mixte a mis en évidence le problème l'été dernier. Les services de l'Etat doivent également jouer pleinement leur rôle notamment pour savoir précisément les prélèvements réalisés dans ces secteurs sensibles.

A. PUIG se montre pessimiste car ces problèmes sont récurrents et jusque maintenant ils ont été sous-estimés. A. PUIG plaide pour une plus grande solidarité entre les territoires. Il insiste à nouveau sur la nécessité de favoriser l'infiltration et la recharge des nappes de la plaine du Roussillon sachant que le Karst des Corbières ne pourra être qu'une solution partielle et sous condition et que les nappes quaternaires ne sont pas non plus inépuisables, loin de là.

N. GARCIA précise que le département réfléchit à ces différentes solutions. Il ajoute que s'il est envisageable localement de recharger de manière artificielle les nappes quaternaires il en est bien autrement des nappes Pliocène. Il donne ensuite la parole à Jean-Luc SIRAC du Conseil Départemental..

JL. SIRAC indique que le problème est structurel et conjoncturel. La meilleure solution reste pour le moment les économies d'eau. Celles-ci se font au travers de l'amélioration des rendements de réseau mais également au travers des pratiques de chacun. Il estime donc que la communication et la sensibilisation sont indispensables pour permettre de faire évoluer ces pratiques. Dans ce contexte il est indispensable d'être très ambitieux en termes de communication et ne pas attendre un éventuel arrêté sécheresse.

N. GARCIA indique qu'un bureau de CLE est également prévu sur ce sujet et qu'une conférence de presse est en préparation.

JL. SIRAC ajoute qu'il serait bien que le Syndicat Mixte transmette à chaque mairie un petit argumentaire sur les gestes économes afin que ceux-ci puissent être diffusés dans les bulletins municipaux.

P. CASADEVALL demande que soit fait un rappel de la réglementation concernant la réalisation de forages dans les nappes Pliocène ainsi qu'un point sur l'étude relative aux retenues collinaires.

H. TACHRIFT répond sur le premier point. A ce sujet, A. PUIG rappelle que les foreurs doivent connaître la réglementation et c'est à eux d'en informer leur client. Il ajoute également que pour connaître les forages domestiques, ceux-ci devraient être indiqués dans les actes notariés lors de chaque vente. Sur ce point, H. TACHRIFT indique que cela est déjà prévu.

Concernant les retenues collinaires dans la vallée du Tech, JL. SIRAC indique qu'une étude est en cours mais que de nombreuses questions restent en suspens : quel maître d'ouvrage, quels utilisateurs, quels financements etc.

P. AYLAGAS propose d'organiser une réunion de travail avec les parlementaires du département et le Syndicat Mixte pour aborder la question spécifique des forages et de leur réglementation.

En l'absence d'autres remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°6 actant la présentation des rapports annuels du suivi piézométrique des nappes et de suivi des chlorures est votée à l'unanimité.

Présentation de l'étude « géologique et géophysique des nappes quaternaires et réalisation de forages d'essai à Ste Marie la Mer et Canet en Roussillon : Délibération n°8

H. TACHRIFT présente les principaux résultats de l'étude géologique et géophysique menée sur les nappes quaternaires à Canet, Ste Marie et Elne. Ces études ont notamment permis d'identifier certains secteurs où l'implantation de forages d'essai apparaît pertinente.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de présenter le rapport 8, en lien avec ce qui vient d'être présenté et de passer ensuite aux votes de ces deux dossiers.

H. TACHRIFT présente donc l'action proposée concernant les nappes quaternaires. Sur la base des résultats de l'étude qui vient d'être présentée, il est proposé de réaliser des forages d'essai ainsi que des essais de pompage. H. TACHRIFT détaille l'action proposée, son coût et les financements envisagés.

A l'issue de cette présentation, N. GARCIA propose de passer aux votes :

La délibération 7 donnant acte à la Présidente la présentation de l'étude géologique et géophysique relative aux nappes quaternaires est adoptée à l'unanimité.

La délibération 8 relative à la réalisation de forages de reconnaissance et d'essais de pompage est adoptée à l'unanimité.

11h50 : l'ordre du jour étant épuisé, N. GARCIA clôt la séance.

La Présidente du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon



Hermeline MALHERBE